

## **PROJET DE LOI MODIFIANT L'ORGANISATION ET LA GOUVERNANCE DU TRANSPORT COLLECTIF DANS LA RÉGION MÉTROPOLITAINE**

### **Le Conseil intermunicipal de transport Laurentides demande le report de l'adoption du projet de loi, le temps de bonifier le projet**

**Sainte-Thérèse, le 18 novembre 2015** – Profondément déçus de plusieurs éléments du projet de loi 76 modifiant l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine, et considérant que les usagers des Couronnes Nord et Sud seront particulièrement affectés par les changements proposés, les maires et élus membres du Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) demandent instamment au ministre des Transports du Québec, M. Robert Poëti, de reporter l'adoption du projet de loi à la prochaine session parlementaire, afin de donner à l'ensemble des partenaires le temps de travailler à sa bonification.

*« Nous avons salué la volonté du ministre de revoir en profondeur le modèle de gouvernance inefficace qui régissait le transport en commun métropolitain jusqu'ici. Si certains éléments du nouveau modèle de gouvernance répondent aux attentes du milieu, en revanche, nous déplorons fortement que bon nombre des suggestions émises par les partenaires n'aient pas été retenues dans le projet qui nous est présenté »,* de dire le président du CITL et maire de Saint-Eustache, M. Pierre Charron.

Le CITL est d'avis que cette réforme est trop importante pour être adoptée de façon précipitée et qu'il faut absolument donner aux partenaires le temps de bien étudier la portée du modèle proposé et de travailler à bonifier plusieurs éléments jugés irritants. *« Tel que présenté, le nouveau de modèle de gouvernance crée, ni plus ni moins, deux catégories d'usagers, ceux des villes centres de Montréal, Laval et Longueuil et ceux des couronnes Nord et Sud. Ces derniers, englobés dans une mégastructure, perdent non seulement le droit d'obtenir des services de proximité souples et adaptés à leurs besoins et à la réalité sur le terrain, mais perdent également le droit d'être représentés au sein des conseils d'administration, comme le sont les usagers des sociétés de transport de Montréal, Laval et Longueuil, qui, elles, conservent leurs structures et leur autonomie »,* renchérit le président.

Le CITL dénonce en outre l'iniquité du modèle de gouvernance proposé, considérant que la structure ne prend pas en compte la cohérence territoriale entre l'aménagement du territoire et le transport collectif, un principe enchâssé dans le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), qui reconnaît les secteurs géographiques des Couronnes Nord et Sud, au même titre que ceux de l'agglomération de Montréal, de l'agglomération de Longueuil et de la Ville de Laval, comme composantes dynamiques dans le développement de la région métropolitaine.

Le CITL demande enfin au ministre Poëti le privilège d'être entendu lors des consultations qui précéderont l'adoption du projet de loi. « *Nous espérons que toute organisation qui veut se faire entendre aura l'occasion de le faire. Considérant que le CITL représente une population de 372 000 personnes, dans le secteur de la CMM connaissant la plus forte croissance démographique et économique, nous voulons et devons faire entendre la voix des usagers, cette réforme les touchant au premier plan* », d'ajouter Pierre Charron.

« *Vu l'importance de l'enjeu, nous avons collectivement une obligation de réussite. Donnons-nous le temps d'en faire, de façon concertée, l'outil efficient qu'elle se doit d'être, le tout, au profit des usagers et des contribuables de la grande région métropolitaine* », de conclure le président.

#### À propos du CITL

Né du regroupement, en 2004, d'organisations exerçant les mêmes activités sur la Couronne Nord de Montréal, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CITL) offre des services de transport en commun régulier et adapté, par autobus et par taxi collectif, aux citoyens des quatorze municipalités membres. Le CITL a pour mission de contribuer au développement économique, à la consolidation de milieux de vie de qualité ainsi qu'à l'adoption de modes de vie respectueux de l'environnement par une offre de service de transport collectif adaptée aux besoins des citoyens et établie dans le respect des ressources financières disponibles. Le réseau du CITL dessert aujourd'hui une population de 372 000 personnes sur un territoire deux fois plus vaste que l'île de Montréal.

-30-

Source : Conseil intermunicipal de transport Laurentides

Information : Marie-Michelle Crevier  
Adjointe aux communications  
Tél. : 450 430-3011, poste 246  
Cell. : 514 808-8521